



Bureau Directeur du Mercredi 22 Octobre 2014 à THUIT SIGNOL.

Présents : Véronique MLLION, Jean Claude GOSELIN, Dominique BARTHELEMY, Alain PLY, Michel DEVIC, Patrick LE HIRESS, Jacques MALAURIE, Jean François GALLERNE, Roland DUVAL, Jérôme LELAIDIER.

Excusés : Ludovic RAYEUR, Gilbert BOUTEILLER, Dominique PHILIPONEAU, Jean François DREYER.

Le président Mr Jean Claude GOSELIN ouvre la séance à 18h30.

Le président annonce que suite à une proposition d'un membre du BD les casse-croûtes d'après Bd et CD ne seront plus pris en charge intégralement par le CTNR, mais qu'une participation sera demandée à chaque participant.

Homologation des terrains :

Les terrains (annexes) de VIRE et celui de Valognes sont homologués.

Pour les clubs évoluant en Groupe pré fédéral les rapports fait par les Commissaires de Match valident l'homologation des terrains.

Toutefois une petite incertitude reste à lever sur le Terrain du HAC, le Président du CTNR et le président de la Commission de Sécurité du Comité se rendront sur place pour effectuer la dernière observation.

Pour le 21/11/2014 le rassemblement de MARCOUSSIS, en marge de l'AG financière de la FFR change de nom. La « Fête des Comités » devient la « Fête des Médaillés ».

En effet suite à leur bon parcours en coupe du monde l'équipe de France n'a reçu qu'une médaille de participation. La FFR veut remédier à cela en leur attribuant une médaille de Bronze pour leur troisième place.

De même les Champions Olympique des Jeunes de Rugby à 7 seront eux aussi médaillés à cette occasion.

Compte rendu des réunions :

Pour les U 15 Féminines les CD vont recevoir un numéro d'affiliation, les joueuses pourront ainsi être licenciées par le CD. De ce fait leurs licences seront gratuites. Et les CD pourront ainsi faire participer ces joueuses en équipe de CD. La communication vers les Cd sera faite par le Secrétaire Général de la FFR : Mr Alain DOUCET.

Petit Rappel pour les sélections le Cahier des charges de la FFR prévoit la présence d'un Kiné et d'un Médecin lors des matchs sur le territoire du Comité. Et d'un Kiné pour les matchs à l'extérieur du Comité.

Les Kinés recevront du CTNR leur mallette de soin avec le nécessaire pour les soins. Les joueurs n'auront plus accès librement à cette dernière, ce qui nous fera faire des économies surtout avec « l'Elasto », d'ailleurs il est demandé aux sélectionnés de se munir également de ce produit.

Le défraiement de ces personnels sera assuré par le CTNR à hauteur de 150 € pour un Kiné et 230 € pour le Médecin (pas de frais de déplacement en sus !).

A noter le nouveau règlement des TADDEI U 16, avant le match à XV, les équipes doivent se rencontrer dans des matchs de rugby à 7 opposant les avants aux avants et les trois quarts aux trois quarts. Pour la promotion du 7, on peut en douter car pour éviter toutes blessures le jeu devrait être plutôt basé sur l'évitement. Car qu'advierait-il d'une équipe perdant deux ou trois premières lignes sur blessures ?

Pour les U 26 à noter que les joueurs pouvant évoluer doivent être français et surtout être né après le 31/12/1988.



Le LLOZA, une réflexion est en cours dans le Grand Ouest pour sa délocalisation. En effet sur le LLOZA actuel viendra se greffer une compétition féminine. Dans le cas de FLERS, si les terrains devraient permettre d'absorber une compétition, le Grand Ouest voudrait plus de terrain. De plus les conditions d'hébergement des différentes sélections poseraient problème à FLERS. Affaire à suivre.

Petite précision venant de la FFR, pour l'intégration des joueurs en pôle espoirs, la notion de rapprochement et de facilité d'accès sont remises en cause. Ainsi pour nos jeunes la possibilité de rejoindre le pôle de Lakanal est préférable pour les joueurs de Haute Normandie, voir également de basse Normandie. Ainsi il est maintenant acté que le pôle de Tours n'est plus obligatoire.

Le président demande à ce que les CRT Cyrille LLOZA et Aurore SOBOLAK soient missionnés sur une enquête de faisabilité d'un pôle féminin sur notre territoire. Pour cela le Bureau directeur est sollicité pour donner son accord pour que ces deux CRT puissent se rendre sur LILLE pour regarder ce qui est fait chez nos amis des Flandres.

Le Président passe la parole à Roland DUVAL qui fait le Compte rendu de la réunion du 16 et 17/10/2014 à Marcoussis, à laquelle il a participé avec le CTT Roger BAROU DAGUES sur la mise en place des CET. (Voir annexe n° 1).

Le Président passe à l'approbation du Dernier CR du Bureau Directeur du 03/09/2014.
Le CR est adopté à l'unanimité des présents.

Le président passe ensuite à la désignation des villes pour l'organisation des finales Territoriales :
Pour le 7 une seule candidature est à ce jour officiel : celle du HRC. Accord des membres du Bureau. Date de la Finale : 05/04/2015 (week-end de Pâques)
Pour les Finales Territoriales deux clubs sont en présence/ LISIEUX et VIRE.
Les deux candidats ont reçu le « Cahier des Charges » du CTNR, ont répondu par l'affirmative. Les terrains sont tous homologués. Le président demande de passer au vote. Ce vote se fait par bulletin secret. A l'issue de ce dernier la Ville de LISIEUX obtient : **4** Voix, La ville de VIRE obtient ; **6** Voix. Le président déclare donc que pour cette saison 2014/2015 les finales Territoriales seront donc confiées au Club de VIRE. Date de la finale le 19/04/2015.

A la demande de quelques membres du Bureau Directeur un point particulier, celle de la remise des trophées, est abordé. Il serait nécessaire que le protocole de remise des trophées soit plus correctement organisé. Il est donc décidé que le président de la Commission des Evènements du CTNR : Mr Dominique BARTHELEMY en soit le responsable. Il pourra s'appuyer sur les officiels et élus du Comité et du Club de VIRE pour redonner tous le lustre nécessaire à ce moment qui voit la récompense de nos clubs champions.

La Finale du TOP 14 2016 se déroulera à BARCELONE, coupe d'Europe de foot oblige !

Le renouvellement de labellisation de nos Ecoles de Rugby :

Deux clubs sont concernés :

- Le RC du Plateau Est
- Le RC Cherbourg Hague.

Félicitations à eux !

Le président nous communique ensuite une initiative de la FFR : La Vidéo-conférence.

Un local sera équipé à Marcoussis, ainsi que dans chaque Comité Territorial. Cela permettra aux Commissions de discipline et des règlements Fédéraux de pouvoir siéger à distance. Ainsi les clubs fédéraux n'auront plus à se déplacer à Marcoussis ils le feront au siège du CTNR à THUIT SIGNOL. Il est évident que pour l'instant cette innovation concernera les clubs Fédéraux.



Le président passe la parole au DTA :

Chartre de l'arbitrage :

3 clubs sont en cours de finalisation il s'agit de BERNAY, ASRUC et l'AIGLE.

6 Clubs seront difficilement dans les cordes, ils devraient se voir appliquer la chartre avec toutes ses mesures, il s'agit :

BARENTIN, FECAMP, LES ANDELYS, AVRANCHES, BLANGY, ARGENTAN.

Pour le Club de GRANVILLE l'arrêt programmé de son arbitre en activité pourrait lui aussi le mettre en difficulté.

Pour FECAMP le DTA a été contacté par le Club pour trouver une solution.

Pour le moment le DTA à un effectif de 60 arbitres sous la main.

Le DTA demande à investir dans des drapeaux « BIP » pour une somme de 890 € TTC. Il fera une fiche budgétaire qu'il soumettra au Trésorier général.

Le président rappelle que suite aux difficultés rencontrées par la FFR (documents ne seront pas en ligne avant le 03/11/2014) les votes pour l'AG Financière de la FFR le 20/11/2014 à Marcoussis seront dématérialisés. Les pouvoirs pourront donc être portés par les élus du CTNR qui s'y rendront, mais les documents ne pourront être imprimés que par les clubs ou associations via l'Internet de leur club ou association. Une note va être envoyée aux clubs et associations pour leur redonner cette information, ainsi qu'une parution sur le site, mais pas avant le 03/11/2014 pour éviter que les clubs « oublient ».

Le Président annonce l'élection de Dominique BARTHELEMY à la tête du CD 14. Suite à la Démission de la Présidente en début septembre et de l'ensemble des élus du CD 14, une réunion des présidents de clubs et associations de ce département s'est tenue à Bernières sur Mer le 14/10/2014. Il a été procédé à une élection transitoire :

Président : Mr Dominique BARTHELEMY

Secrétaire Général : Mr Jean Claude COMBEAU

Trésorier Général : Mr Philippe GOMONT.

Pour l'instant ils travaillent sur une remise à jour des archives du CD que l'ancienne présidente a pu leur faire parvenir.

A cet effet le Président du CD 14 a rencontré le Secrétaire Général de la FFR : Mr Alain DOUCET et le Trésorier Général de la FFR : Mr Christian GARNIER. Ils lui ont promis leur aide et conseil dans la reprise du CD 14. Un rendez-vous avec des émissaires de la FFR est prévu dans les semaines qui viennent pour un Audit de la situation actuelle du CD 14.

Affaire sportive :

Suite au refus de Mr DUZAN de valider le règlement des plus de 18 ans (poule première et deuxième série à remanier). Le président de la Commission des Epreuves à retoquer son travail. Il a eu la validation de Mr DUZAN suite à ce remaniement (voir Annexe n° 2)

Changement de date pour la 1^{ère} journée du Championnat de rugby à 7 (Voir annexe n° 3)

Le président donne ensuite les réponses qu'il a pu obtenir suite aux questions posées par le CTNR :

Subvention des CRT 1^{ère} Génération va-t-elle être augmentée ?

Réponse : NON !

Subvention fédérale au Comité Territorial vers quelle évolution, suite au réajustement de certains comités (Centre, Bretagne).

Réponse : Cette subvention est calculée sur le nombre d'équipes instrumentant dans le Comité, du nombre d'équipe de sélection (masculine comme féminine) . A ce sujet la Normandie est handicapée par la non présentation d'équipe BELASCAIN. A noter que sur une ligne au Nord de la Loire il y a 32 équipes BELASCAIN, au sud 132 ! No comment ????



Les formations actuellement délivrées par la FFR sont-elles obligatoires, car de l'avis de certains participants elles ne représentent aucun intérêt ?

Réponse : Non ! Mais si vous ne les suivez pas ne venez rien nous demander. Depuis que la FFR a fait valider son centre de formation, il devient étonnant le nombre de formations qu'elle nous demande de suivre, donc de régler. De plus la FFR y fait travailler ses salariés en semaine ce qui n'est guère pratique pour nos élus et bénévoles pour s'y rendre.

Mr Pierre CAMOU Président de la FFR a ensuite reçu notre Président au sujet du courrier que nous lui avons adressé, suite à la réunion du Collège des Présidents de CD, sur les subventions aux actions Sécurité. Avec le Trésorier Général il a confirmé qu'il n'y avait plus depuis deux ans de subventions pour les actions sécurité. Mais que dans la compréhension de la question il avait cru comprendre que l'on lui parlait d'autre chose. Le président CAMOU va communiquer sur ce sujet sensible. Toutefois suite aux bons résultats de la FFR (1 seul grand blessé l'année dernière ! Sic !) La GMF pourrait allouer à la FFR une ristourne substantielle et le Trésorier général va étudier la possibilité pour les années à venir de la remise en place de ce type de subvention. Sous quelles formes ? De que montant ? Affaire à suivre.

Les 10 et 11/12/2014 va se tenir à RENNES ou VANNES une réunion de formation au projet des Comités (Projet d'objectifs) seront conviés à cette réunion le CTT, Le secrétaire Général et la responsable des dossiers du Comité.

Certains membres du Bureau Directeur demandent que sur les convocations figure le fait qu'il est possible de refuser le don aux œuvres. Comme il a été indiqué que l'on pouvait faire le don aux œuvres pour alléger ses impôts et aussi les comptes du Comité.

Le Trésorier général et le Trésorier Adjoint n'étant pas présents cette question sera débattue ultérieurement.

Le Président fait la lecture de la lettre du Trésorier Général rappelant aux clubs et associations que les formations ne devaient être suivies qu'une fois le règlement de celles effectuées. Ce rappel va entraîner une modification de la procédure, les dates et lieu des prochaines séances ne seront envoyés qu'aux participants à jour du règlement. (Annexe n° 4).

Le président fait lecture d'une lettre du club de LISIEUX demandant un acte de clémence suite à son premier forfait, pour des licences non parvenues en temps utile. Le Président rappelle les règlements en cours, cette demande aurait dû faire l'objet d'un recours à la commission d'appel des règlements. En aucun cas le Bureau Directeur ne peut intervenir dans ce type de réclamation. Seules les voies légales doivent être utilisées.

Il fait part également de la Lettre conjointe des deux Présidents de VAINS et MORTAIN déclarant que comme il joue ensemble en école de rugby ils ne paieront que 500 € chacun d'engagement (Annexe n° 5). Le Président rappelle qu'il avait rencontré les deux présidents en fin de saison dernière et il avait écouté et entendus les difficultés des « Petits ». Il avait donc ramené la cotisation des écoles de Rugby de 1 200 € à 1 000 €. Il conseille à ces deux clubs d'organiser un rassemblement de leurs deux clubs, ainsi ils n'auront qu'à verser 1 000 € pour participer aux rencontres.

L'AG financière du CTNR se tiendra au siège du Comité le 05/12/2014 à THUIT SIGNOL.

Il est 20h53 le Président lève la séance. Pas de casse-croute !

Annexe n° 1

Compte rendu de la réunion à Marcoussis les 16 et 17 octobre Mise en place des Centres d'Entraînement Territoriaux (CET)

Première ½ journée :

Présentation par D Rétière de la finalité des CET : initier des regroupements (4 ou 5) sur 3 demies journées, concernant une quinzaine de joueurs U 15, afin de développer leurs qualités physiques avant de pouvoir postuler à l'entrée en pôle espoir.

Un constat a été fait comme quoi les U15 qui aspirent à un parcours d'excellence sportive, ne s'entraînent pas suffisamment, d'où la mise en place des CET.

Les jeunes (garçons ou filles) repérés comme ayant un potentiel, seront réunis sur 2 jours, 4 fois dans l'année, pour des tests physiques (prioritaires) et techniques, sous la responsabilité du cadre technique référent. Un cahier de liaison leur sera remis avec les points à améliorer entre 2 sessions sous la responsabilité d'un tuteur (entraîneur de club, parents...) Le postulat étant que les participants doivent OBLIGATOIREMENT travailler entre chaque session.

Le groupe de départ n'est pas « figé », on peut y entrer en cours d'année, voir en sortir si pas d'effort.

La fédération dégagera une somme de 7 500 euros (en fonction des factures) par comité. La première année, la somme sera amputée du coût d'un système de cellules utilisées pour les tests de vitesse, fourni par la fédé (environ 2000 euros)

Deuxième ½ journée :

Présentation du cahier des charges avec pour principe que les CET ne sont pas là pour former les joueurs au poste mais pour faire progresser le physique. A ne pas confondre avec un stage rugby. Présentation par power point des différents exercices physiques ainsi que techniques. L'ensemble des présentations de cette 2^{ème} journée a été fourni aux CTR sur une clef USB.

Présentation du contenu des fiches individuelle avec les résultats de chaque session ainsi que la façon de les remplir.

Un tournoi inter secteur organisé près du pôle espoir terminera le CET, avec évaluation pour prétendre y entrer.

En conclusion, la finalité des CET est de préparer nos jeunes à l'entrée aux pôles espoir où ils seront ensuite suivis dans le cadre des Plans Individuels de Développement initié par la fédération.

Le rapporteur

R Duval.

Annexe n° 2

Article n° 13 - Règlement du Groupe Territorial (C) 1^{ère} Série (1ES) – 2^{ème} Série (2 ES).

Le championnat se déroule en deux phases :

- Phase qualificative
- Phase finale.

13.1 - Phase qualificative.

PHASE des Matches ALLER		Phase des Matches RETOUR	
A1	14/09/2014	R1	07/12/2014
A2	21/09/2014	R2	14/12/2014
A3	28/09/2014	R3	18/01/2015
A4	05/10/2014	R4	25/01/2015
A5	12/10/2014	R5	01/02/2015
A6	16/11/2014	R6	15/03/2015
A7	23/11/2014	R7	22/03/2015

13.1.1 Phase finale Championnat de France

Pour la participation au Championnat de France 1^{ère} SERIE :

- Le Club ou Association arrivé 1^{er} de la phase qualificative (N°20 dans le classement global des clubs du championnat territorial) est déclaré « **Normandie n° 1** » pour les phases finales du Championnat de France 1^{ère} série.
- Le Club ou Association arrivé 2^{ème} de la phase qualificative (N°21 dans le classement global des clubs du championnat territorial), est déclaré « **Normandie n° 2** » pour les phases finales du Championnat de France 1^{ère} série.
- Le Club ou Association arrivé 3^{ème} de la phase qualificative (N°22 dans le classement global des clubs du championnat territorial) est déclaré « **Normandie n° 3** » pour les phases finales du Championnat de France 1^{ère} série.

Pour la participation au Championnat de France 2^{ème} SERIE :

- Le Club ou Association arrivé 4^{ème} de la phase qualificative (N°23 dans le classement global des clubs du championnat territorial), est déclaré « **Normandie n° 1** » pour les phases finales du Championnat de France 2^{ème} série.
- Le Club ou Association arrivé 5^{ème} de la phase qualificative (N°24 dans le classement global des clubs du championnat territorial) est déclaré « **Normandie n° 2** » pour les phases finales du Championnat de France 2^{ème} série.
- Le Club ou Association arrivé 6^{ème} de la phase qualificative (N°25 dans le classement global des clubs du championnat territorial) est déclaré « **Normandie n° 3** » pour les phases finales du Championnat de France 2^{ème} série.

13.2 - Phase Finale territoriale

13.2.1 – Phase finale 1^{ère} série

- Le Club ou Association classé 1^{er} de la phase qualificative (N°20 dans le classement global des clubs du championnat territorial) est qualifié directement pour la finale du championnat de Normandie de 1^{ère} série du 19/04/2015.
- Les Clubs ou Associations classés 2^{ème} (N°21) et 3^{ème} (N°22) de la phase qualificative place se rencontreront en match de barrages sur le terrain du mieux classé. Le vainqueur sera qualifié pour la finale du championnat de Normandie de 1^{ère} série du 19/04/2015.

Date du match de barrages le : 29/03/2015.

:13.2.2 - La Finale 1^{ère} Série (1 ES):

Le club ou association classé 1^{er} de la phase qualificative (N°20 dans le classement global des clubs du championnat territorial) rencontrera le vainqueur du match de barrages en Finale le : **19/04/2015.**

Le Club ou l'Association vainqueur de cette finale sera déclaré **Champion de Normandie 1^{ère} Série.**

13.2.3 – Phase finale 2^{ème} série

- Le Club ou Association classé 4^{ème} de la phase qualificative (N°23 dans le classement global des clubs du championnat territorial) est qualifié directement pour la finale du championnat de Normandie de 2^{ème} série du 19/04/2015.
- Les Clubs ou Associations classés 5^{ème} (N°24) et 6^{ème} (N°25) de la phase qualificative place se rencontreront en match de barrages sur le terrain du mieux classé. Le vainqueur sera qualifié pour la finale du championnat de Normandie de 2^{ème} série du 19/04/2015.

Date du match de barrages le : 29/03/2015.

:13.2.4 - La Finale 2^{ème} Série (2 ES): Le club ou association classé 4^{ème} de la phase qualificative (N°23 dans le classement global des clubs du championnat territorial) rencontrera le vainqueur du match de barrages en Finale le : **19/04/2015.**

Le Club ou l'Association vainqueur de cette finale sera déclaré **Champion de Normandie 2^{ème} Série.**

Annexe n° 3

Comité de Normandie de Rugby
CHAMPIONNAT RUGBY A 7 SENIORS

CALENDRIERS DES RENCONTRES

JOURNEE 1 : 9 NOVEMBRE 2014

POULE 1
RC YVETOT
ASRUC
RC US FORGES LES EAUX
RC P HAVRE
RC BARENTIN
FECAMP RC

POULE 2
A O THUIT SIGNOL
RC MT ST AIGNAN
COR ELBEUF
SEP BLANGY

POULE 3
XV COURONNAIS
RC BRESLES EU
ENTENTE GISORSIENNE
BRIONNE AR
CS LES ANDELYS

POULE 4
RC ALENCON
SLR LISIEUX
RC FLERS PAYS DU BOCAGE
RC ARGENTAN

POULE 5
RC CHERBOURG HAGUE
RC P COUTANCES
RC VALOGNES
COTE DE NACRE RC

1^{ère} journée le 9 novembre 2014 étant entendu que le calendrier des clubs de 3^{ème} et 4^{ème} Série est modifié comme suit :

A4 du 9/11/2014 est décalé au 23/11/2014

Les clubs organisateurs sont surlignés en jaune.

Les 3 premiers de chaque poule (formule championnat) sont qualifiés pour la journée 2

2^{ème} journée le 8 février 2015 (attention vacances scolaires académie de Caen), sous forme de 3 poules de 5 (formule championnat).

Le lieu des tournois sera désigné au lendemain de la journée 1. Une logique géographique sera recherchée en fonction des qualifiés.

Les 2 premiers de chaque poule sont qualifiés pour la finale PH et Séries.

Finale le 5 avril 2015 (attention week-end de Pâques) entre les 6 finalistes (2 poules de 3 et finales), en un lieu qui reste à définir (bureau directeur du 22/10/2014).

LE VAINQUEUR EST CHAMPION DE NORMANDIE ET QUALIFIE POUR LE CHAMPIONNAT DE France



Annexe n° 4



COMITÉ TERRITORIAL DE NORMANDIE DE RUGBY
CHEMIN DE ST PIERRE DES BARGUES – 27370 LE THUIT SIGNOL

Affaire suivie par : L. RAYEUR
Trésorier Général du CTNR.

☎ : 06.0728.04.84.

Le Thuit Signol le : 20/10/2014.

💻 : ludovic.rayeur@ffr.fr

A Mmes et Mrs les Présidents de Club.

Objet : Règlement des formations.

Mesdames, Messieurs

Les formations, obligation fédérale, ont débuté dans notre Comité le Samedi 18 octobre 2014. A ce jour un certain nombre de Clubs ou d'Associations n'ont pas réglé la facture de ces formations et ce malgré souvent une lettre de relance faite en temps utile. Samedi dernier certains stagiaires, dont les clubs ou associations n'avaient pas acquitté l'engagement, se sont déplacés. Afin de ne pas les avoir fait déplacer pour rien, le CTT du Comité a accepté leur présence.

Toutefois lors de la prochaine séance, si vous n'avez pas réglé ces formations, vos stagiaires seront refusés.

Il vous avait été précisé que pour débiter les formations les frais d'engagement devaient être réglés avant le début de celle-ci.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, recevez chère(s) Président(es) toutes mes amitiés sportives.

Le Trésorier Général du CTNR
Ludovic RAYEUR.

Copie :

Président du CTNR : Mr Jean Claude GOSSSELIN.

Président de la Commission Sportive : Mr Jean François DREYER

CTT du CTNR, pour avis aux Cadres Technique du CTNR : Mr Roger BAROU DAGUES.

Secrétaire Général du CTNR : Mr Patrick LE HIRESS.



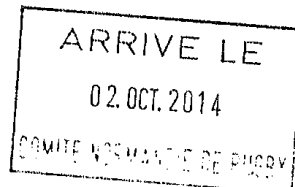
Annexe n° 5



RCA
50300 VAINS



COM
50140 MORTAIN



M. LE SECRETAIRE GENERAL
PATRICK LE HIRESS
CHEMIN DE ST PIERRE DES BARGUES
27370 LE THUIT SIGNOL

Vains et Mortain, le 16 septembre 2014.

Objet :

Partage des frais de fonctionnement

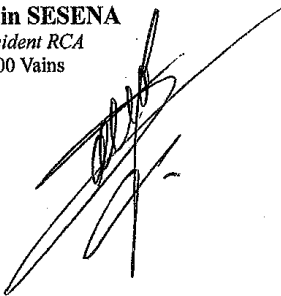
Monsieur le Secrétaire Général,

Nous venons de recevoir votre demande de cotisation Club comme chaque année. Comme vous le savez déjà, nos deux clubs sont les plus petits de Normandie et nous avons encore vu nos effectifs se réduire cette saison. Pour pouvoir continuer d'exister sur les différents plateaux cette année, nous sommes obligé de mettre en commun nos effectifs et ceci pour former une seule équipe « Jeune »

C'est pourquoi, nous avons décidé de régler une seule et même cotisation cette saison pour ne pas mettre en danger la trésorerie de nos Clubs. Nous vous réglerons chacun la somme de 500.00 € en fin de saison 2014 – 2015.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire Général, mes plus sincères salutations.

Alain SESENA
Président RCA
50300 Vains



François AUDRY
Président COM
50140 MORTAIN

